
Compte Rendu – Marly Gomont Vallée au Blé Le sourd– Création du Comité de Pilotage (COPIL)

Réunion le **11 Mai 2022 à 18h00**

Présents : Mr. Jorrand (Maire de Le Sourd), Pierre Deprez, Bertrand Christian pour Le sourd.

Marie Eugenie Barrois, Janine Doublet (1^{er} Adjoint), Dantigny Vincent pour Vallée au Blé

Amelie Vaingue, Paul Gosset, Mdme. Delache (Maire) pour Marly Gomont

Représentants WEB : Manon Agudelo, Django MAZARS et Quentin DESCOURTIEUX

Sujet du rendez-vous : Création du COPIL, sélection de ces membres et choix d'un nom de Parc Eolien

Points sur l'Agenda :

- Présentation du COPIL (structure, rôle, calendrier)
- Election des membres avec prises des contacts mail et téléphone
- Sélection du nom du Parc : **Le Parc Eolien des 3 Seigneurs**
- Discussion des étapes à suivre (fin du foncier, implantation d'un mat de mesure, lancement des études techniques)
- Finalisation de la délimitation foncière de la zone de Marly Gomont afin de clôturer la phase d'identification des propriétaires et exploitants

Les questions :

- Combien de turbines seront implantées ? **Pas encore connus**
- Ou seront-elles implantées ? **Pas encore connus**
- Quel est le rythme de rencontre pour le COPIL ? **Trimestriels mais sous réserves d'avoir des points importants à discuter**
- Peut-on se retirer du COPIL si nous n'avons plus le temps ? **Oui mais il faudra se faire remplacer par une autre personne de la commune**

Les remarques :

- Marly ne souhaite pas avoir une zone d'implantation trop proche de son bourg (limite sur la "crête" du plateau) voir plus bas en limite de territoire avec La Vallée au Blé, nous les avons informés qu'en temps voulu nous présenterons plusieurs scénarios d'implantation et que c'est à ce moment-là qu'ils devront être vigilent sur les implantations non souhaitées et que nous suivrons dans la mesure du possible l'avis général
- Discussion sur l'emprise et durée d'implantation du mat de mesure
- Satisfaction du nom choisi : Parc des 3 Seigneurs
- Volonté des 3 communes d'inclure Proisy
- Confirmation que la zone au Sud de la D960 au Sourd ne doit pas être incluse dans le projet
- Mme Dumont (propriétaire de Mr Lecompte) est quelqu'un de difficilement joignable qu'il faudra arriver à contacter pour sécuriser les parcelles concernées
- Discussion sur la parcelle communale de Marly-Gomont

- Constitution du COPIL **incomplète**, il manque une personne pour la commune de Marly ; les membres du conseil réfléchissent à une personne vivant sur Marly et peut être légèrement « réticente » au projet (pour faire avancer le débat et peut-être même convaincre les opposants de la bienveillance de notre démarche.

Point à suivre :

- -Renvoyer un mail à tous les membres du COPIL afin d'initier la communication (WEB Energie du Vent)
- - Finaliser la phase de sécurisation du foncier (WEB Energie du Vent)
- -Retour de la commune de Proisy pour intérêt de participer au projet (WEB Energie du Vent)
- -Identification du site propice pour l'implantation du mat de mesure (WEB Energie du Vent)
- -Préparation du dossier du Mat de Mesure (autorisation Demande Préalable, pose, calibration) (WEB Energie du Vent)
- -Préparer les Appels d'Offres pour la sélection des Bureaux d'Etudes (WEB Energie du Vent)